



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Comme un traitement,
un arrêt de travail est prescrit
pour des raisons médicales.



VOTRE MÉDECIN

décide de la nécessité ou non d'un arrêt de travail. Il définit sa durée selon votre pathologie, votre emploi et votre situation personnelle. Faites confiance à votre médecin.